

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 192

**Exposition temporaire « *Vision du peuple romain au XIX^e siècle* » organisée au Palais
Fesch du 27 juin au 30 septembre 2013.**

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Pour la saison estivale 2013, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaiterait consacrer une exposition autour du peuple romain depuis la première république romaine en 1798, jusqu'à l'intégration de Rome dans le royaume d'Italie en 1870. Le commissariat de cette exposition serait confié à monsieur Olivier Bonfait, professeur d'histoire de l'Art à l'université de Bourgogne, assisté de monsieur Christian Omodeo, professeur d'histoire de l'Art à l'université de Picardie.

Dans ce récit, le rôle de la France et de la famille Bonaparte est fondamental. Bonaparte est le fondateur de la première république romaine ; le futur empereur Napoléon III, le fossoyeur de la seconde ; les Français administrent la première République et y projettent leur propre iconographie démocratique ; dans le courant du XIX^e siècle, ils développent, de Chateaubriand à Berlioz, une vision héroïque du peuple romain.

C'est l'histoire de cette mythologie visuelle que cette exposition voudrait présenter de manière originale. Faisant appel au concept d'histoire des arts, l'exposition se déroulerait comme un opéra : présentation du lieu, mise en place des protagonistes, montée progressive de l'action, puis drame avec la disparition du peuple, avec un final *moderato* montrant la continuation du pittoresque tout au long du XIX^e siècle.

Cette ouverture du discours (aussi permis par la présence d'une bande son dans différentes salles, avec des extraits d'opéras ou des lectures de textes romanesques) se conjuguera avec la présence d'œuvres d'artistes célèbres, de Géricault à Hayez, de Léopold Robert à Vincenzo Vela, d'Eckersberg ou de Pinelli à Degas. Car il s'agira aussi d'interroger comment les grands mouvements artistiques du XIX^e siècle, du dessin ingresque au réalisme des Macchiaioli, participent à cette histoire d'un mythe visuel qui fut un acteur de l'imaginaire culturel et de l'histoire politique.

Pour couvrir cet ample panorama artistique et visuel, l'exposition s'articulerait autour de sept moments principaux, qui correspondent à autant de sections dans le parcours de visite : Le génie de Rome ; Du pittoresque à la prise du pouvoir, L'activation du mythe, Le rêve romain de la République ; Mort et fin d'un mythe ; Du pittoresque au souvenir ; Confrontations nationales.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver l'organisation de l'exposition temporaire « *Le peuple romain* ».

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette exposition.

d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

de dire que les crédits nécessaires à cette proposition seront inscrits du BP 2013 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011 art 6233 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

BUDGET PREVISIONNEL DES EXPOSITIONS ESTIVALE 2013

Budget de l'expositions *Le peuple de Rome*

DEPENSES	HT	FINANCEMENTS
Scénographie (conception/réalisation)	90 000,00 €	Ville d'Ajaccio
Assurance	40 000,00 €	Collectivité Territoriale de Corse
Convention preteur	30 000,00 €	
Signalétique	15 000,00 €	
Transport des œuvres	250 000,00 €	
TOTAL	425 000,00 €	TOTAL
		425 000,00 €

Budget des animations des catalogues et de la communication

DEPENSES	HT	FINANCEMENTS
Edition et suivi éditorial	60 000,00 €	Ville d'Ajaccio
Animations (Colloque, conférences, concerts, etc.)	70 000,00 €	Collectivité Territoriale de Corse
Campagne d'affichage et presse	35 000,00 €	
TOTAL	165 000,00 €	TOTAL
		165 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

L'organisation de l'exposition temporaire « *Le peuple romain* » au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts du 27 juin au 30 septembre 2013

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.
à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

DIT

que les crédits nécessaires pour l'exposition seront inscrits du BP 2013 en fonctionnement, fonction 322 chapitre 011 article 6233, et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Signon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012